

VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ

SEANCE DU VINGT-HUIT MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 20

Convoqués le :
22/05/2024

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoints au Maire.

Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Rachel NICOLAS, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Clément CONROUX

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK

Absents ayant donné pouvoir : Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.

Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michelle WIBRATTE.

Secrétaire de séance : Madame Maryse GLEMET.

=====

POINT 2024-42- Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Maryse GLEMET

Il est rappelé au Conseil Municipal que le recrutement du personnel de la commune est assujéti à l'établissement du tableau des effectifs par l'assemblée délibérante.

Le tableau des effectifs peut évoluer en fonction de la volonté de création de nouveaux postes ou en fonction des dispositions relatives à l'avancement de grade, ou à la promotion interne.

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 15 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE la modification du tableau des effectifs de la façon suivante :

• A partir du 1^{er} avril 2024, la création d'un poste d'agent technique territorial contractuel à temps non-complet (66,96/151,67) en accroissement d'activité,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 28/05/2024

Le secrétaire de séance,


Maryse GLEMET
Adjointe au Maire
Chargée des
Ressources Humaines

Le Maire,
Jean BAUCHEZ




Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20240528-2024-42DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2024

Mise à jour du tableau des effectifs

TABLEAU DES EFFECTIFS					
GRADES	Cat.	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont TNC	Observations
TITULAIRES					
EMPLOI FONCTIONNEL					
Directeur Général des Services d'une commune de 2000 à 10.000 habitants	A	1	0	0	1 poste à 151,67/151,67
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Attaché principal	A	2	1	0	1 poste non pourvu
Attaché	A	1	0	0	1 poste non pourvu
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	1	0	1 poste non pourvu
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	0	0	1 poste non pourvu
Rédacteur	B	1	0	0	1 poste non pourvu
Adjoint Administratif ppal 1ère cl	C	3	1	0	2 postes non pourvus
Adjoint Administratif ppal 2ème cl	C	4	3	0	2 postes non pourvus
Adjoint administratif	C	5	4	0	1 poste non pourvu
SECTEUR TECHNIQUE					
Ingénieur Principal	A	1	1	0	1 poste à 151,67/151,67
Technicien ppal 2ème cl	B	1	1	0	1 poste à 151,67/151,67
Agent de maîtrise	B	1	0	0	1 poste à 151,67/151,67
Adjoint Technique ppal 1ère cl	C	3	1	0	2 postes non pourvus
Adjoint technique ppal 2ème cl	C	5	3	0	1 non pourvu (agent en détachement) 1 non pourvu (agent en disponibilité)
Adjoint technique	C	9	8	2	1 poste à 143,46/151,67 1 poste à 120,34/151,67
SECTEUR SOCIAL					
ATSEM ppal 1ère Classe	C	1	1	0	1 poste à 151,67/151,67
ATSEM ppal 2ème Classe	C	2	2	2	1 poste à 123,84/151,67 1 poste à 129/151,67
SECTEUR ANIMATION					
Animateur ppal 2ème cl	B	1	1	0	1 poste à 151,67/151,67
Adjoint d'animation ppal 2ème cl	C	1	1	0	1 poste à 151,67/151,67
Adjoint d'animation	C	4	3	2	1 poste non pourvu (agent en disponibilité) 1 poste à 78/151,67 1 poste à 94,91/151,67
SECTEUR POLICE					
Chef de service police municipale ppl 1ère classe	B	1	1	0	1 poste à 151,67/151,67
Brigadier – Chef Principal	C	1	1	0	1 poste à 151,67/151,67
SOUS-TOTAL		51	34	6	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20240528-2024-42DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2024

CONTRACTUELS					
GRADES	Cat	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont TNC	Observations
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Attaché Principal	A	2	1	0	1 CDD + 1 poste à 151,67/151,67
Attaché	A	1	1	0	1 poste à 151,67/151,67
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	0	0	1 poste à 151,67/151,67
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	0	0	1 poste à 151,67/151,67
Rédacteur	B	3	2	1	2 postes à 151,67/151,67 1 poste à 24/151,67 (accroissement temporaire)
Adjoint Administratif ppal 1ère cl	C	1	0	0	1 poste à 151,67/151,67
Adjoint Administratif ppal 2ème classe	C	1	0	0	1 poste à 151,67/151,67
Adjoint Administratif	C	3	1	0	2 postes à 151,67/151,67 1 poste à 151,67/151,67 (accroissement temporaire)
SECTEUR TECHNIQUE					
Agent de maitrise	B	1	0	0	1 poste à 151,67/151,67
Adjoint technique ppal 2ème cl	C	2	1	0	1 poste à 151,67/151,67 1 non pourvu
Adjoint technique	C	25	10	7	1 CDI à 117,18/151,67 1 poste à 151,67/151,67 (accroissement temporaire) 1 poste à 129/151,67, 1 poste à 92,02/151,67 (accroissement temporaire) 1 poste à 64,57/151,67 (accroissement temporaire) 1 poste à 60,50/151,67 (accroissement temporaire) 1 poste à 47,50/151,67 (accroissement temporaire) 14 postes non pourvus (accroissements temporaires/saisonniers pour les estivales) 1 poste à 66,96/151,57 (accroissement temporaire)
SECTEUR ANIMATION					
Animateur	B	2	2	0	1 poste à 151,67/151,67 1 poste non pourvu
Adjoint d'animation	C	12	6	3	1 CDI à 151,67/151,67 1 poste à 151,67/151,67 1 poste à 120/151,67 (accroissement temporaire) 1 poste à 112/151,67 (accroissement temporaire) 1 poste à 38,48/151,67 (accroissement temporaire) 1 poste à 73,73/151,67 (accroissement temporaire) 6 postes non pourvus (accroissements temporaires/saisonniers pour les estivales)
SECTEUR SOCIAL					
ATSEM ppal 2ème Classe	C	2	1	1	1 poste à 139,5/151,67 (accroissement temporaire) 1 poste à 129,87/151,67 (remplacement d'un agent en disponibilité)
SOUS-TOTAL		56	24	12	
TOTAL GENERAL		107	59	18	
AUTRES (contrats de droit privé)					
Apprenti		1	1		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20240528-2024-42DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2024